

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 97

présenté par

M. Carrez

à l'amendement n° 96 du Gouvernement

ARTICLE 31 OCTIES

I. – A la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« monument »,

insérer les mots :

« est inscrit ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 7.

III. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 8.

IV. – Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement.